

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 14 MARS 2022, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt, Marie-Lou Darveau et Isabelle Beurivage, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-46

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 février 2022, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes des mois de janvier et février 2022
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Dépôt de la liste des membres du conseil ayant complété la formation sur l'éthique
10. Support aux fonds municipaux
11. Fonds participatif rural 2022 - Priorisation de projets
12. Achat de modules de jeux pour le Site touristique Chute à l'Ours
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement - Code d'éthique des employés municipaux
14. Adoption du règlement modifiant le règlement SQ-17-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
15. MTQ - Aide financière pour chemin à double vocation
- ~~16. Signature d'entente avec le MTQ (202094 - avenant 1) - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire~~
17. Lettre d'intention à la Pépinière de Normandin
18. Construction d'un bâtiment industriel et de son enseigne le long de la véloroute (PIIA)
19. Ajout d'objets à la Régie intermunicipale GEANT
20. Officialisation d'embauche du directeur des travaux publics
21. Nomination au poste de journalier aux travaux publics
22. Officialisation d'embauche d'un journalier aux travaux publics
23. Solidarité au peuple ukrainien
24. Bureaux gouvernementaux partagés (BGP)
25. Correspondance
26. Rapport des élus
27. Questions du public
28. Varia
29. Prochaine assemblée publique le 11 avril 2022
30. Levée de l'assemblée

2022-47

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2022-48

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 février 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 février 2022, en apportant les modifications suivantes:

- À la résolution 2022-14 (Demande à la CPTAQ - 3094-0696 Québec inc. (Ferme Messidor)), remplacer le numéro de lot 3307910 par 3307913.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2022-49

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Orchestre à vents de Normandin (O.V.N.) Commandite	500 \$
Classique de volleyball Commandite	3 500 \$ (en hébergement)
Politique de remboursement de produits d'hygiène durables (une demande couche, une demande produits) (Remboursement RMR de 73.99 \$)	123.99 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-50

APPROBATION DES COMPTES DES MOIS DE
JANVIER ET FÉVRIER 2022 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes des mois de janvier et février 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes des mois de janvier et février 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Que le conseil municipal approuve et entérine les paiements des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de janvier pour un montant de 735 679.74 \$ et du mois février 2022 pour un montant de 531 018.36 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu mandaté à cette fin.

REPRODUCTION DES CERTIFICATS DU DIRECTEUR FINANCIER 01-2022 ET 02-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-51

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2022-01-20	G. Lévesque Terrassement inc.	Contrat déneigement 2021-2022	52 888.50 \$
2022-03-20	G. Lévesque Terrassement inc.	Contrat déneigement 2021-2022	52 888.50 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-52

DÉPÔT DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AYANT COMPLÉTÉ LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE :

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que les membres du conseil municipal suivant ont complété la formation sur le comportement éthique.

Élus	Formation complétée
Annie Vaillancourt	Oui
Marie-Lou Darveau	Oui
Jean Morency	Oui

2022-53

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX :

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

ATTENDU que l'entreprise Service AMS a présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

ATTENDU que cette entreprise a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

ATTENDU que la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière totalisant 30 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Normandin souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

	Ville de Normandin (Non-remboursable)	MRC Maria-Chapdelaine (Remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
Service AMS	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-54

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2022 -
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

Demandeur	Projet	Subvention accordée
Ville de Normandin	Fête de la famille	750 \$
Ville de Normandin	50e de la bibliothèque municipale	1 000 \$
Ville de Normandin	Inauguration du local Municipalité attrayante	750 \$
Ville de Normandin	Consultation publique pour municipalité nourricière	500 \$
Ville de Normandin	Améliorations au Centre communautaire	1 000 \$
Ville de Normandin	Lancement du site de tournage du film Maria Chapdelaine	1 000 \$
Cercle de Fermières	Achat de fils	625 \$
OBNL Les Grands Jardins (comité jardins communautaires)	Jardin fruitier et floral	1 500 \$
Orchestre à vents de Normandin	Achat d'instruments de grande valeur	1 500 \$
Maison des jeunes Le Pentagone	Une MDJ en vie!	930 \$
	Total	9 555 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-55

ACHAT DE MODULES DE JEUX POUR LE SITE
TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit faire l'acquisition de deux (2) modules de jeux commerciaux afin de remplacer les modules de jeux en bois du Site touristique Chute à l'Ours;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de ABC récréation, Go-Élan, Simexco et Jambette;

CONSIDÉRANT l'importance des actions en développement durable dans le choix de l'offre de services du soumissionnaire retenu, dont l'achat d'équipements entièrement fabriqué au Québec;

CONSIDÉRANT que Jambette, fabricant québécois, se distingue par ses actions de développement durable;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal accepte l'offre de Jambette numéro 1071737 au montant de 40 000 \$, avant taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-56

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT - CODE D'ÉTHIQUE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés révisé, tel que prévu à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2022-57

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SQ-17-02 CONCERNANT LA
SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE :

ATTENDU que le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement S.Q.-17-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU que le droit de manifester est protégé par la *Charte des droits et libertés de la personne* (chapitre C-12) et la *Charte canadienne des droits et libertés* signée le 17 avril 1982;

ATTENDU qu'il est généralement possible de manifester sur la rue, sur le trottoir, sur la place ou au parc, car ce sont des endroits privilégiés pour se réunir et s'exprimer publiquement;

ATTENDU que la Cour d'appel du Québec a invalidé un règlement municipal obligeant les organisateurs d'une manifestation ou les manifestants à produire aux policiers un préavis contenant l'itinéraire ou le lieu et l'heure d'une manifestation;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte le règlement S.Q.-17-02 (584-2022) concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-58

MTQ - AIDE FINANCIÈRE POUR CHEMIN À
DOUBLE VOCATION :

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que la compagnie Produits forestiers Résolu inc. a produit l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 et 2 à compenser;

ATTENDU qu'est joint à la présente résolution un plan municipal montrant les chemins concernés par la récente demande de compensation;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau joint à la présente représente la situation du transport lourd pour l'année;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la Ville de Normandin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation mentionnée au plan annexé, pour une longueur totale de 17.353 kilomètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-59

LETTRE D'INTENTION À LA PÉPINIÈRE DE
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT les besoins en eaux à venir pour la ville de Normandin dans le dossier du prolongement des Serres Toundra;

CONSIDÉRANT les possibilités de collaboration entre la Pépinière de Normandin et la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT les études à venir pour envisager les différentes options d'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal de Normandin autorise Madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, ainsi que Monsieur Daniel Boisclair, maire de Normandin, à transmettre une lettre d'intention à la Pépinière de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2022-60

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
INDUSTRIEL ET DE SON ENSEIGNE LE LONG
DE LA VÉLOROUTE (PIIA) :

CONSIDÉRANT la demande de permis pour la construction d'un bâtiment industriel et l'installation d'une enseigne le long de la Véloroute des Bleuets, longeant l'avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT qu'au règlement de zonage, toute implantation d'enseigne en bordure de la Véloroute des Bleuets, ainsi que toute construction sur un terrain lui étant adjacent doit obtenir un avis du comité consultatif en urbanisme, ainsi qu'une résolution municipale (*Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 430-2011*, article 1.3);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin accepte cette demande et autorise l'inspectrice en bâtiment en environnement à procéder à l'émission du permis requis.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-61

AJOUT D'OBJETS À LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE GEANT :

CONSIDÉRANT l'*Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets* signée par la Ville de Normandin et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après *Entente 2021*);

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier l'*Entente 2021*, afin d'y ajouter:

- un nouvel objet, soit la fourniture de services relatifs à la sécurité et la salubrité concernant les animaux, lequel objet est inapplicable à la MRC Maria-Chapdelaine;
- une clause d'exclusivité faisant en sorte que les services prévus à l'*Entente 2021* ne peuvent être rendus que par la Régie;

CONSIDÉRANT que ce conseil estime opportun de signer l'*Entente modifiant l'Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets* qui lui a été présentée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que monsieur Daniel Boisclair et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer l'*Entente modifiant l'Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets*.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-62

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE DU
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Anthony Paré répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal entérine l'engagement de M. Anthony Paré au poste de directeur des travaux publics, à compter du 11 avril 2022, selon l'entente signée le 14 mars 2022 et la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-63

**NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER
AUX TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Jimmy Imbeault répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine la nomination de Monsieur Jimmy Imbeault au poste de journalier aux travaux publics, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-64

**OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE D'UN
JOURNALIER AU TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de journalier aux travaux publics pour un remplacement d'un an;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Rémi Tremblay répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Rémi Tremblay au poste de journalier aux travaux publics pour un remplacement d'un an, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-65

SOLIDARITÉ AU PEUPLE UKRAINIEN :

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élu(e)s municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

ATTENDU que la volonté des élu(e)s municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élu(e)s municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la municipalité de Normandin condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- b) Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.
- c) Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.
- d) Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.
- e) Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effet collectif et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.
- f) Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-66

BUREAUX GOUVERNEMENTAUX PARTAGÉS
(BGP) :

CONSIDÉRANT la volonté et le désir du gouvernement du Québec de décentraliser des emplois de fonctionnaires en région;

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité de Normandin saluent cette orientation des élus de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT l'annonce le 24 février dernier relative à l'implantation de 15 bureaux gouvernementaux partagés dans le cadre du "*Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique*";

CONSIDÉRANT que, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le bureau a été annoncé à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT que le plan gouvernemental a comme objectif de renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois par la régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique en vue de déployer des emplois dans les régions dévitalisées du Québec;

CONSIDÉRANT que les territoires jugés prioritaires ont été ciblés en fonction de l'indice de vitalité économique (IVE) des municipalités régionales de comté (MRC) qui se situent dans le 3e, 4e ou 5e quintile;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT que la MRC de Maria-Chapdelaine a un indice de -6.30412, soit l'IVE le plus bas de la région, et qu'elle est la seule MRC Q5 de la région;

CONSIDÉRANT que la 3e Ville d'importance dans la région, Dolbeau-Mistassini, est la municipalité ayant l'IVE le plus bas des villes les plus peuplées de la région avec un IVE de -3.15;

CONSIDÉRANT que l'emplacement des bureaux, selon le guide gouvernemental, a été déterminé de façon à privilégier les MRC dont l'IVE est plus faible, tout en considérant d'autres facteurs comme la population, le taux de travailleurs, la disponibilité des services à la population ainsi que la présence gouvernementale;

CONSIDÉRANT que, malgré un faible IVE, la MRC de Maria-Chapdelaine réussit à maintenir une qualité de vie exceptionnelle et de nombreux services pour sa population (salle de spectacle, centres de ski, club de golf, curling, plusieurs centres sportifs, etc.);

CONSIDÉRANT que, depuis de nombreuses années, les conseils de la MRC de Maria-Chapdelaine qui se sont succédés demandent au gouvernement du Québec une plus grande présence des bureaux des Ministères dans le milieu, ceux-ci étant en forte diminution depuis plusieurs années (résolution # 189-05-18);

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, le conseil de la MRC a souligné à de nombreuses occasions, par voie de résolution, son insatisfaction à l'égard de la présence de services gouvernementaux dans le milieu et le nombre, toujours moins importants d'emplois dans le secteur (première résolution le 12 février 1991 # 45-02-91);

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, le conseil de la MRC a réalisé des études pour démontrer que, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, le nombre d'employés des différents paliers, notamment ceux du gouvernement du Québec étaient moins nombreux;

CONSIDÉRANT qu'en 1995, déjà, par l'adoption de sa résolution #163-06-95, le conseil de la MRC signifiait que le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine était le seul de la région qui profitait le moins des emplois gouvernementaux, soit, à ce moment, un total de 1 050 emplois comparativement à 1 765 pour la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT qu'en 2018, l'analyse de l'évolution des emplois gouvernementaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1971 à 2016 par "Groupe Performance stratégique" démontrait que, pour 1971, 2001 et 2016, il y avait deux fois plus d'employés de la fonction publique québécoise, toute population gardée, dans la MRC de Domaine-du-Roy et l'arrondissement Jonquière que dans la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que cette même étude démontre que la présence du gouvernement du Québec dans Maria-Chapdelaine était équivalente à la moyenne régionale en 1971, la situation s'est passablement dégradée en 2001 (50% de la moyenne régionale), pour se redresser en 2016 (71% de la moyenne régionale) sans jamais atteindre le même niveau que les autres MRC;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, il est constaté un grand déficit en termes d'emplois gouvernementaux tel que signifié par la résolution # 168-07-21, dont plusieurs services de proximité et une incohérence dans la localisation de certains bureaux:

- Le Bureau du forestier en chef (BFC) est situé à Roberval alors que la majorité du parterre forestier est exploité dans la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Le bureau de la direction du "Plan Nord" est localisé à Roberval alors que la MRC de Maria-Chapdelaine est à 90 % dans le territoire dudit Plan Nord et que trois municipalités sont incluses dans ce Plan Nord;
- Au niveau de Services Québec, aucun agent d'intégration dans la MRC de Maria-Chapdelaine, celui-ci est basé à Roberval;
- À l'automne 2020, il n'y a eu aucune clinique de vaccination qui a été annoncée pour le territoire du Réseau local de services (RLS) de Maria-Chapdelaine; c'est uniquement suite à des représentations politiques qu'une clinique de vaccination a vu le jour;
- La seule Société québécoise du cannabis (SQDC) qui a vu le jour dans le comté est située à Saint-Félicien, dans la MRC du Domaine-du-Roy;
- Aucune "Maison des aînés" n'a été annoncée pour le territoire de la MRC au cours des derniers mois par le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Christian Dubé; et,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- À tout moment au cours de l'année, le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean annonce des coupures de services au centre hospitalier de Dolbeau-Mistassini (obstétrique, anesthésie, etc.);
- La MRC ne possède aucun établissement d'études postsecondaire.

CONSIDÉRANT qu'avec sa récente annonce, le gouvernement du Québec avait la possibilité de rétablir la situation et participer à la vitalité des milieux;

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité souhaitent être traités équitablement avec les autres MRC du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

a) Que le conseil municipal de Normandin demande:

- Aux élus du gouvernement du Québec d'implanter un second BGP au sein de la MRC de Maria-Chapdelainé afin de respecter ce qu'il évoque dans son plan de régionalisation; et
- Qu'une rencontre avec Mme Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, ait lieu rapidement avec les élus de la MRC de Maria-Chapdelainé afin de faire part des différents enjeux et préoccupations à l'égard du présent dossier.

c) Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Maria-Chapdelainé, à M. François Legault, Premier ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mme Nancy Guillemette, Députée de la circonscription de Roberval et à Mme Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Information à l'effet que le projet d'installation de deux ouvre-portes automatiques au centre communautaire est admissible à une aide financière de 3 800 \$ (PRIMADA).

Desjardins; OBJET: Confirmation d'une contribution financière de 140 000 \$ pour le projet "Parc Touristique Chute à l'Ours" provenant du Fonds du Grand Mouvement Desjardins.

Service Canada; OBJET: Acceptation de notre demande de financement présentée dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) pour des améliorations au centre communautaire pour un montant de 10 649 \$.

2022-67

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Aucun.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 11 AVRIL
2022 :

2022-68

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 49.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Daniel Boisclair, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière